



Lors du déchargement, évitons les accidents, soyons prudents !

Matières acceptées

- ▶ Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants);
- ▶ Électroménagers;
- ▶ Appareils issus des technologies de l'information et des communications – TIC (ex : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes de son, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS, etc.);
- ▶ Articles destinés au réemploi;
- ▶ Encombrants rembourrés (ex : sofas, fauteuils, matelas, etc.);
- ▶ Papier, carton, contenants de verre, contenants de plastique et contenants de métal;
- ▶ Métaux ferreux et non ferreux;
- ▶ Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de 84 cm et moins;
- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (ex : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 45 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.);
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD) (ex : peinture, huile, solvant, pesticide, chlore, etc.);
- ▶ Résidus verts et branches : les consignes changeant selon les saisons, veuillez consulter le site Internet des écocentres pour connaître les dispositions qui s'appliquent.



Avant de jeter, pensons au réemploi

Centres du réemploi

Les résidents qui veulent se départir d'objets encore en bon état peuvent venir les déposer dans l'un des centres du réemploi. Ces dons sont remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine.



Les centres du réemploi sont fermés durant la période hivernale (15 octobre au 14 avril), sauf celui de l'écocentre LaSalle.



Le centre du réemploi de l'écocentre LaSalle offre aux résidents la possibilité d'acheter des matériaux de construction récupérés (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramiques, etc.).



Pour connaître d'autres options de réemploi, consultez le Répertoire des adresses du réemploi : ville.montreal.qc.ca/reemploi

Cloche de dons

Dans tous les écocentres, une cloche de dons permet de déposer toute l'année des vêtements et leurs accessoires, des jouets et du linge de maison.

Heures d'ouverture

Horaire d'hiver

Du 15 octobre au 14 avril
Mardi au samedi, de 10 h à 18 h

Horaire d'été

Du 15 avril au 14 octobre
Tous les jours, de 8 h à 18 h

ville.montreal.qc.ca/ecocentre

écocentres

Un service exclusif aux résidents de l'agglomération de Montréal



Un service exclusif aux résidents de l'agglomération de Montréal

L'écocentre est un centre de récupération qui permet aux résidents de l'île de Montréal d'apporter des matières qui seront valorisées. Le réemploi, le recyclage, le compostage et d'autres formes de valorisation appropriées permettent de réduire considérablement la masse de déchets destinée à l'enfouissement.

Bien trier, c'est mieux recycler !

Pourquoi est-il primordial de trier les matières avant d'arriver à l'écocentre ?

1. Le tri préalable facilite et écourte la durée de la visite à l'écocentre.

2. Les matières séparées prennent de la valeur car elles peuvent être réacheminées vers des recycleurs spécialisés.

3. L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.

70%

des matières apportées à l'écocentre sont détournées de l'enfouissement.

Pour plus d'information

Communiquez avec
le 514 872-0384 ou le 311
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/ecocentre

Accès et tarification

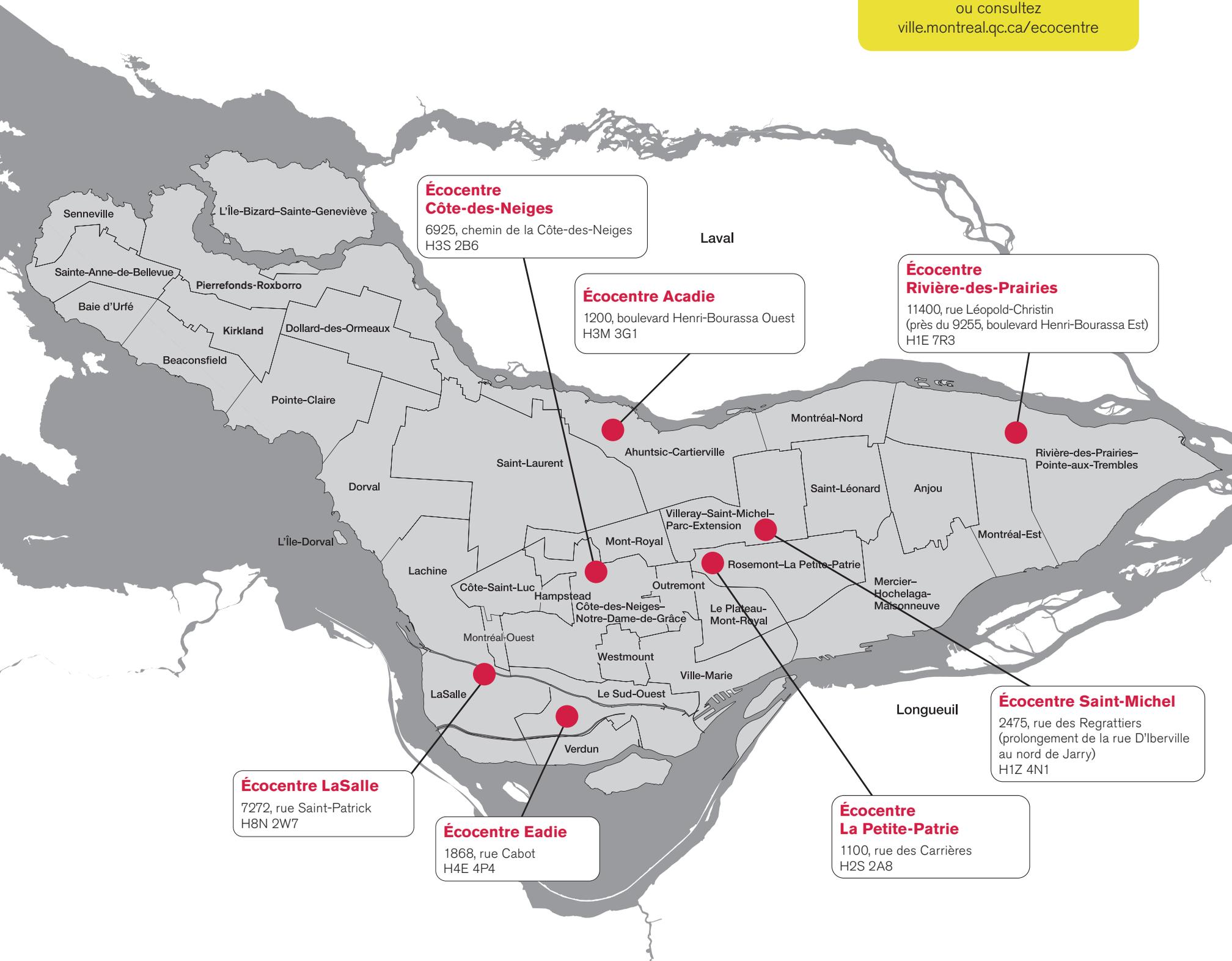
Résidents de l'agglomération

- ▶ Tous les résidents de l'île de Montréal ont accès aux écocentres;
- ▶ Ils doivent s'y présenter en personne, munis d'une preuve de résidence (compte de taxes, facture d'un service public, etc.) **ET** d'une carte d'identité avec photo;
- ▶ Le dépôt des matières est gratuit, sauf pour les matériaux de construction excédant 12 m³ par année, lesquels sont tarifés à raison de 25 \$/m³;
- ▶ Maximum de 15 visites par année pour les matériaux de construction, **sauf pour l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées.**

Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction

travaillant pour un résident de l'agglomération et ayant leur entreprise sur le territoire de l'île (preuve requise)

- ▶ Tarifs :
 - ⊙ Matériaux de construction : 25 \$/m³;
 - ⊙ Métaux : gratuits;
- ▶ Résidus domestiques dangereux refusés;
- ▶ Maximum de 15 visites par année, **sauf pour l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées.**



Écocentre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges
H3S 2B6

Écocentre Acadie

1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest
H3M 3G1

Écocentre Rivière-des-Prairies

11400, rue Léopold-Christin
(près du 9255, boulevard Henri-Bourassa Est)
H1E 7R3

Écocentre LaSalle

7272, rue Saint-Patrick
H8N 2W7

Écocentre Eadie

1868, rue Cabot
H4E 4P4

Écocentre La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières
H2S 2A8

Écocentre Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers
(prolongement de la rue D'Iberville
au nord de Jarry)
H1Z 4N1